

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7406705401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7406705401>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 mai 2025** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 avril 2025, à ANGERS.

Dénomination : START-RENOV.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 46, Avenue Pasteur, 49000 ANGERS.

Objet : Réalisation de travaux de peinture, plâtrerie, staff, petite maçonnerie, pose de carrelage faïence, pose placoplâtre, enduits, et revêtements de toutes surfaces que ce soit intérieures et extérieures, pose de plancher et revêtements souple ou rigide, pose de menuiseries, visant la rénovation et l'aménagement de bien immobiliers neufs et anciens..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Sont libres

Les cessions d'actions entre associés

Les cessions d'actions par une personne morale associée à une société faisant partie du même groupe de sociétés qu'elle.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Kamel AISSA 153 route de Sablé 49000 ANGERS.

La société sera immatriculée au RCS ANGERS.

*Pour avis.*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex